

## Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

4 octobre 2023

### Proposition d'ouverture de deux crédits pour financer un programme d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville de Genève

**Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 5'086'000 francs, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1'629'800 francs, soit 3'457'000 francs nets destinés à financer un programme accéléré d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville.**

Avec cette demande de crédit, la Ville souhaite réduire sa consommation de chaleur et améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine bâti administratif et financier, en y déployant à grande échelle des systèmes de régulation dynamique du chauffage.

Les systèmes de régulation intègrent des éléments connectés et permettent un pilotage plus précis et en temps réel des installations de chauffage. Ils sont également à même de prendre en compte des données météorologiques prédictives. Associés à des systèmes de gestion et de supervision, cela permet d'accéder à des potentiels de gestion, d'optimisation énergétique et de monitoring bien meilleurs, et qui sont particulièrement nécessaires pour une maîtrise plus fine du chauffage des bâtiments. L'objectif principal du programme est d'installer en priorité ces systèmes dans les bâtiments dit « grands consommateurs », c'est-à-dire ceux qui présentent la consommation la plus élevée. Cette priorisation permettra de monitorer et de réguler de manière dynamique environ 65% de la consommation totale des bâtiments de la Ville au cours des 4 à 5 prochaines années.

A l'échelle de l'ensemble du patrimoine bâti de la Ville, la pose de ces systèmes permettra une **économie globale de 9.6 GWh de chaleur**, ce qui représente une diminution d'environ 10% sur les charges énergétiques des bâtiments concernés, à prestation égale. Cela contribuera également à alléger la pression financière considérable actuellement exercée sur les dépenses d'énergie, tant pour la Ville que pour ses locataires.

Ce programme constitue ainsi un axe d'économie d'énergie important et privilégié vers l'atteinte des objectifs d'économies à 2030.

#### Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel - 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – marc.moulin@ville-ge.ch